

## LE PERSONNEL DU SERVICE

*Praticien Hospitalier - Chef de Service*  
Docteur JORGE

*Praticien Hospitalier*

*Secrétariat*  
Madame CLAUSSE

*Cadre de Santé*  
Madame BAYETTE

*Kinésithérapeute*

*Aide-kinésithérapeute*

*Mesdames et messieurs les infirmiers*

*Mesdames et messieurs les aides-soignants*

*Mesdames et messieurs les agents de service*

« UN HÔPITAL

À TAILLE HUMAINE... »



Centre Hospitalier de Chaumont  
2, rue Jeanne d'Arc  
CS 10514  
52014 CHAUMONT CEDEX

## SERVICE

## ORTHOPÉDIE

## TRAUMATOLOGIE

Secrétariat  
03.25.30.70.22

Salle de soins  
03.25.30.72.74

## FONCTIONNEMENT INTERNE

Le personnel du service d'Orthopédie est attentif à vos besoins et à vos questions.



## ORGANISATION DU SERVICE

### La visite médicale :

Elle a lieu chaque jour entre 8h30 et 9h30.

N'hésitez pas à faire part de vos interrogations au chirurgien.

### Les soins :



#### Matin

**6h00**: transmissions entre les équipes (nuit/matin)

**6h30**: prise de tension, pulsation, températures, prise de sang, préparation des futurs opérés.

**7h00 à 8h00** : petits déjeuners et distribution des médicaments.

**8h00 à 12h00** : soins d'hygiène et de confort, pansements et examens divers, rééducation.

**12h00 à 13h00** : distribution des repas et médicaments

#### Après-midi

**14h00**: transmissions entre les équipes (matin/après-midi)

**14h00 à 18h00** : continuité des soins

**18h00 à 19h00** : distribution des repas et médicaments

**19h00 à 20h45** : continuité des soins

**20h45 à 21h00** : transmissions entre les équipes (après-midi/nuit)



#### Nuit

**21h00 à 6h00** : distribution des tisanes et médicaments

NB : les examens techniques (radiographies, scanners,...) s'échelonnent sur toute la journée

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PATIENTS ET LES VISITEURS

- Les visites sont autorisées tous les jours de 12h00 à 20h00.

- Afin de préserver la confidentialité, les informations médicales ne peuvent être délivrées que par les chirurgiens.

- Pour prendre des nouvelles, il est préférable d'appeler en fin de matinée ou en début d'après-midi.

- Les enfants hospitalisés peuvent recevoir des visites de leurs parents sans contrainte d'horaires.

**Un hébergement de nuit est possible pour le parent accompagnateur.**

- Les **personnes mineures** sont autorisées à sortir du service si elles **sont accompagnées d'une personne majeure de leur famille ou d'un membre de l'équipe soignante**. Lors de la sortie définitive, la personne mineure doit être accompagnée du parent responsable légal

- Il est possible de prendre des repas auprès du patient (se renseigner auprès du personnel)

- Si vous souhaitez obtenir un rendez-vous avec les chirurgiens, vous devez vous adresser au secrétariat à l'entrée du service.

- Pour des raisons d'hygiène, les fleurs coupées et les plantes en pot sont strictement interdites. Les fleurs séchées sont acceptées.

- Un questionnaire est à votre disposition. Merci de le remplir et de le laisser dans la boîte aux lettres Qualité du service.

- Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel.

